



Département de la Loire
Arrondissement de Montbrison
Arrêté n° 22091905

ARRETE DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CHAMBLES (LOIRE) :

VU le Code de la Route

VU le Code des Communes,

CONSIDERANT les problèmes de sécurité routière et de tranquillité publique liés à la circulation des véhicules dans la Commune de CHAMBLES à l'occasion de la Course « Montée Bernard DARNE » UNIEUX-CHAMBLES,

le Dimanche 25 septembre 2022

Représenté par son Président, Monsieur BERTHOLLET Lucien 4 Impasse de l'Emoureau 42490 FRAISSES (Loire).

A R R E T E

ARTICLE 1er :

La circulation est interdite pour les véhicules à moteur en permanence :

Le dimanche 25 septembre 2022

De 8 H à 13 H :

-Route départementale D 108 –parking de l'école au panneau de l'agglomération CHAMBLES en direction de FIRMINY.

- L'itinéraire de déviation empruntera la route de Biesse direction Saint-Maurice en Gourgois.

ARTICLE 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de St-JUST-ST RAMBERT
- Le Conseil Départemental de St JUST - ST RAMBERT

Fait à CHAMBLES, le 19 septembre 2022

